

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU LAURAGAIS

Compte rendu  
Conseil communautaire du Mardi 28 mars 2017

Conseillers Titulaires présents : M, Mme ALBAGLIE-DAUBRESSE Sybille, BARJOU Bernard, BRAS Aimé, BRESSOLES Gisèle, CALASTRENG Jacqueline, CANAL Blandine, CANCIAN Jean-Louis, CASSAN Jean-Clément, CAZENEUVE Serge, CROUX Christian, DABAN Evelyne, DARNAUD Guy, DATCHARRY Didier, DAYMIER Marie-Gabrielle, De PERIGNON Patrick, DOUMERC Jacques, DUFOUR Roger, DURY Nicole, DUTECH Michel, , FAVROT Bernard, GAROFALO Marie-Claire, GLEYES Lison, FIGNES Jean-Claude, , GRANOULLAC Gérard, GRANVILLAIN Patrick, GUERRA Olivier, HEBRARD Gilbert, HOULIE Jean-Pierre, IZARD Pierre, KLEIN Laurence, LAFON Claude, LANDET Jean-Claude, MARTY Pierre, MASSICOT Robert, MATHE Jude, MILLES Rémi, MONTEIL Jean-Paul, MOUYON Bruno, MOUYSET Maryse, OLIVIERO Carole, ORIOL Andrée, PAGES Jean-François, PASSOT Anne-Marie, PEIRO Marielle, PERA Annie, PIC-NARDESE Lina, PIQUEMAL-DOUMENG Marie-Claude PORTET Christian, POUILLES Emmanuel, POUNT-BISET Pierre, POUS Thierry, ROS-NONO Francette, ROUQUAYROL Alain, RUFFAT Daniel, SAFFON Jean-Claude, STEIMER John, TISSANDIER Thierry, TOUZELET Michèle, VALETTE Bernard, VIENNE Daniel, ZANATTA Rémy.

Conseillers Suppléants présents avec voix délibérative : M, Mme, FABRE-ESCARBOUET Danièle, JUSTAUT Sylvain, MARTORELL Didier, RANOUX Michel.

Conseillers Suppléants présents sans voix délibérative ; M, CROUZIL Maurice

Conseillers Titulaires absents : M, Mme ADROIT BORGETTO Anne, Sophie, CALMETTES Francis, DALENC Gilbert, DE LAPLAGNOLE Axel, DOU Alain, ESCRICH-FONS Esther, FABRE DURAND Evelyne, FEDOU Nicolas, GARRIGOU Marc, GRAFEUILLE-ROUDET Valérie, LAUTRE-CAHUZAC Rachel, LELEU Laurent, MAGRE Denis, MENGAUD Marc, MERIC Georges, MIGEON Frédéric, MILHES Marius, MIQUEL Laurent, PALOSSE Louis, RANCINANGUE Josiane, VERCRUYSE Sandrine.

## Procurations :

Mme BORGETTO Anne donne procuration à Mme GLEYES Lison

Mme FABRE-DURAND Evelyne donne procuration à Mme TOUZELET Michèle

M. FEDOU Nicolas donne procuration à Mme CALASTRENG Jacqueline

Mme GRAFEUILLE-ROUDET Valérie donne procuration à Mme PIC NARDESE Lina

M. PALOSSE Louis donne procuration à M. BARJOU Bernard

Mme RANCINANGUE Josiane donne procuration à M. MATHE Jude

Mme ESCRICH FONS Esther donne procuration à M. STEIMER John

Mme PIQUEMAL-DOUMENG Marie-Claude donne procuration à M DOUMERC Jacques jusqu'au vote du vote du compte administratif du budget annexe des ordures ménagères.

## Le quorum est atteint

Monsieur Le Président ouvre la séance.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Jude MATHE

Monsieur le Président indique que le compte-rendu du 21 mars 2017 sera transmis ultérieurement.

Monsieur le Président remercie la présence de Monsieur Douvneau, trésorier.

Monsieur Pierre IZARD demande la parole pour informer l'assemblée que par courrier du 1<sup>er</sup> février dernier, il a transmis un courrier au Président Christian PORTET pour l'informer qu'il ne souhaitait pas percevoir d'indemnités de fonction à la communauté de communes des Terres du Lauragais pour des raisons personnelles et comme il l'avait fait depuis la création du SIVOM de Villefranche de Lauragais en 1976.

Il souhaitait en faire part avant le vote du budget primitif, et lors du vote du budget il participera au vote indemnités de fonctions du Président et des vice-présidents.

Monsieur le Président confirme avoir bien reçu le courrier.

Monsieur DATCAHRRY demande si l'ensemble de l'assemblée doit adopter les comptes administratifs des collectivités fusionnées.

Monsieur le Président confirme que tout le monde doit voter pour l'ensemble des comptes administratifs sauf les anciens Présidents respectifs pour leurs budgets.

*Communauté de communes des Terres du Lauragais*

### Site Villefranche de Lauragais

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h00  
☎ 05 61 81 19 14 / 📠 05 34 66 40 52  
ZA Borde Blanche, 22 Chemin de la Camave  
31290 Villefranche-de-Lauragais

### Site Caraman

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 et  
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00  
☎ 05 62 18 42 80 / 📠 05 61 80 87 96  
7 Avenue du Huit Mai 1945  
31460 Caraman

### Site Nailloux

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00  
☎ 05 34 66 61 97 / 📠 05 34 66 97 97  
Chemin du gril  
31560 Nailloux

Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur BARJOU, vice-président en charge des finances pour la présentation des points finances.

Les documents sont projetés.

## I. Finances

### a) Comptes de gestion, comptes administratifs et affectations de résultats

#### Compte de gestion 2016 du budget général ex Cap Lauragais

Monsieur Douvneau confirme que les comptes sont conformes au compte administratif 2016 du budget général ex Cap Lauragais.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion 2016 du budget général ex Cap Lauragais

#### Compte administratif 2016 du budget général ex Cap Lauragais

Pierre IZARD, ex Président de la communauté de communes Cap Lauragais sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte administratif 2016 du budget général ex Cap Lauragais.

#### Compte de gestion 2016 du budget général ex Cœur Lauragais

Monsieur Douvneau confirme que les comptes sont conformes au compte administratif du budget général ex Cœur Lauragais.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion 2016 du budget général ex Cœur Lauragais

#### Compte administratif 2016 du budget général ex Cœur Lauragais

Gilbert HEBRARD, ex Président de la communauté de communes Cœur Lauragais sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte administratif 2016 du budget général ex Cœur Lauragais.

#### Compte de gestion 2016 du budget général ex CoLaurSud

Monsieur Douvneau confirme que les comptes sont conformes au compte administratif 2016 du budget général ex CoLaurSud.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion du budget général ex CoLaurSud.

#### Compte administratif 2016 du budget général ex CoLaurSud

Christian PORTET, ex Président de la communauté de communes CoLaurSud sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte administratif 2016 du budget général ex CoLaurSud.

#### Arrivée de Monsieur CAZENEUVE

Affectation des résultats des budgets généraux des collectivités fusionnées Cap Lauragais, Cœur Lauragais, CoLaurSud au budget général 2017 de la communauté de communes des Terres du Lauragais

Le conseil adopte à l'unanimité des votants l'affectation du résultat.

#### Compte de gestion 2016 du budget ordures ménagères ex Cap Lauragais

Monsieur DOUVNEAU confirme que les comptes sont conformes au compte administratif 2016 du budget ordures ménagères ex Cap Lauragais.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion 2016 du budget ordures ménagères ex Cap Lauragais.

#### Compte administratif 2016 du budget ordures ménagères ex Cap Lauragais

Pierre IZARD, ex Président de la communauté de communes Cap Lauragais sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte administratif 2016 du budget ordures ménagères ex Cap Lauragais.

#### Arrivée de Mme PIQUEMAL-DOUMENG

Compte de gestion 2016 du budget annexe aides à domicile ex CoLaurSud

Monsieur DOUVENEAU confirme que les comptes sont conformes au compte administratif 2016 du budget annexe aides à domicile ex CoLaurSud.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion du budget annexe aides à domicile ex CoLaurSud.

Compte administratif 2016 du budget annexe aides à domicile ex CoLaurSud

Christian PORTET, ex Président de la communauté de communes CoLaurSud sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte administratif du budget annexe aides à domicile ex CoLaurSud.

Compte de gestion 2016 du budget annexe au service public de l'assainissement non collectif (SPANC) ex Cœur Lauragais

Monsieur DOUVENEAU confirme que les comptes sont conformes au compte administratif 2016 du budget annexe au service public de l'assainissement non collectif (SPANC) ex Cœur Lauragais

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion 2016 du budget annexe au service public de l'assainissement non collectif (SPANC) ex Cœur Lauragais

Compte administratif 2016 du budget annexe SPANC ex Cœur Lauragais

M. HEBRARD précise que les travaux ont été faits mais tant que la zone n'a pas accueilli plus d'entreprises elle ne sera pas équilibrée. Mme ORIOL souhaite faire remarquer que le coût de l'assainissement imputé à l'EPHAD du Cabanial est peut être sous-estimé et qu'il faut peut-être refondre les tarifs.

Gilbert HEBRARD, ex Président de la communauté de communes Cœur Lauragais sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte administratif 2016 du budget annexe au service public de l'assainissement non collectif (SPANC) ex Cœur Lauragais

Compte de gestion 2016 du budget annexe station d'épuration (STEP) ex Cœur Lauragais

Monsieur DOUVENEAU confirme que les comptes sont conformes au compte administratif 2016 du budget annexe station d'épuration (STEP) ex Cœur Lauragais.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion 2016 du budget annexe station d'épuration (STEP) ex Cœur Lauragais

Compte administratif 2016 du budget annexe STEP ex Cœur Lauragais

Gilbert HEBRARD, ex Président de la communauté de communes Cœur Lauragais sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte administratif 2016 du budget annexe station d'épuration (STEP) ex Cœur Lauragais

Compte de gestion 2016 du budget annexe zone d'activités économique la CAMAVE III ex Cap Lauragais

Monsieur DOUVENEAU confirme que les comptes sont conformes au compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activités économique LA CAMAVE III ex Cap Lauragais.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion 2016 du budget annexe zone d'activités économique LA CAMAVE III ex Cap Lauragais

Compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activités économique la CAMAVE III ex Cap Lauragais

Pierre IZARD, ex Président de la communauté de communes Cap Lauragais sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activités économique la CAMAVE III ex Cap Lauragais.

Compte de gestion 2016 du budget annexe zone d'activité Val de Saune ex Cœur Lauragais

Monsieur DOUVENEAU confirme que les comptes sont conformes au compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activité Val de Saune ex Cœur Lauragais.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion 2016 du budget annexe zone d'activité Val de Saune ex Cœur Lauragais

Compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activité Val de Saune ex Cœur Lauragais

Gilbert HEBRARD, ex Président de la communauté de communes Cœur Lauragais sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activité Val de Saune ex Cœur Lauragais

Compte de gestion 2016 du budget annexe zone d'activité du Cabanial ex Cœur Lauragais

Monsieur DOUVENEAU confirme que les comptes sont conformes au compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activité du Cabanial ex Cœur Lauragais.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte de gestion 2016 du budget annexe zone d'activité du Cabanial ex Cœur Lauragais.

Compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activité du Cabanial ex Cœur Lauragais

Gilbert HEBRARD, ex Président de la communauté de communes Cœur Lauragais sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants le compte administratif 2016 du budget annexe zone d'activité du Cabanial ex Cœur Lauragais.

M. DOUVENEAU précise que pour ce budget les opérations de stocks n'ont pas été comptabilisées et il sera nécessaire de faire un état des lieux depuis sa création en 2011.

M. DE PERIGNON ajoute qu'il s'agit d'une question qui va au-delà de la comptabilisation des stocks, à savoir le coût de la zone et ainsi savoir si les ventes sont faites pour équilibrer le budget ou pas.

M. DE PERIGNON ajoute qu'il y a des terrains qui ont été vendus à un prix en fonction de l'entreprise et non du coût de revient. L'objectif de pratiquer un prix correspondant au coût de réel de revient doit être atteint, certainement en 2017.

Affectation du résultat des budgets annexes :

- **budget ordures ménagères ex Cap Lauragais**

Affectation de la somme de 45 730.27 € au compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » par l'émission d'un titre sur l'exercice 2017.

Report à nouveau de la somme de 35 564.32 € au chapitre « 002 - Résultat reporté de 2016 sur l'exercice 2017.

- **budget annexe aides à domicile ex CoLaurSud**

**Arrivée de Mme OLIVIERO.**

- **budget annexe au service public de l'assainissement non collectif (SPANC) exCœur Lauragais**

Affectation de la somme de 0 € au compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » par l'émission d'un titre sur l'exercice 2017.

Report à nouveau de la somme de 49 895,09 € au chapitre « 002 - résultat reporté de 2016 sur l'exercice 2017.

- **budget annexe station d'épuration (STEP) ex Cœur Lauragais**

Affectation de la somme de 0 € au compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » par l'émission d'un titre sur l'exercice 2017.

Report à nouveau de la somme de 69 799,54€ au chapitre « 002 - Déficit reporté de 2016 sur l'exercice 2017.

- **budget annexe zone d'activités économique LA CAMAVE III ex Cap Lauragais**

Report de la somme de 381 120.79 € au compte « 001 » sur l'exercice 2017.

Report à nouveau de la somme de 582 321.56 € au chapitre « 002 - Résultat reporté de 2016 sur l'exercice 2017.

- **budget annexe zone d'activité Val de Saune ex Cœur Lauragais**

Affectation de la somme de 0 € au compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » par l'émission d'un titre sur l'exercice 2017.

Report à nouveau de la somme de 118 128,83 € au chapitre « 002 - résultat reporté de 2016 sur l'exercice 2017.

- **budget annexe zone d'activité du Cabanial ex Cœur Lauragais**

Affectation de la somme de 0 € au compte « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » par l'émission d'un titre sur l'exercice 2017.

Report à nouveau de la somme de 284 523,74 € au chapitre « 002 - déficit reporté de 2016 sur l'exercice 2017.

Chaque affectation de résultat est adoptée respectivement et à l'unanimité des votants.

M. DOUVENEAU souhaite préciser qu'au sein de la Trésorerie de Villefranche de Lauragais, un agent démissionne et un agent est absent pour maladie. De fait, la charge de travail est très importante sur cette période. Il précise que les lignes téléphoniques directes ne doivent pas être transmises aux contribuables. Il indique que beaucoup de mandats sont en cours de prise en charge.

M Pierre IZARD indique que s'il manque du personnel, la communauté de communes peut voter une motion pour le personnel. M. DOUVENEAU souhaite que rien ne soit fait pour l'instant.

- b) Inscription des projets des sites de Caraman et Villefranche de Lauragais dans le cadre des contrats de territoire, programmation 2017, avec le conseil départemental 31.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit de décider les opérations de travaux de les inscrire dans la programmation 2017, de solliciter le conseil départemental pour une subvention et d'indiquer un montant prévisionnel des dépenses.

Pour la programmation 2017, il est proposé de demander au conseil départemental l'inscription des projets suivants :

- **Site de Villefranche : ateliers services techniques**

Mr Pierre IZARD indique qu'il s'agit de la suite logique de la première tranche de travaux.

Les travaux de mise aux normes des ateliers et d'aménagement du site se réalisent en deux phases. La première phase concerne les travaux ci-dessous qui sont en cours de finalisation et inscrits aux contrats de territoire par l'ex communauté de communes Cap Lauragais en 2016:

- des vestiaires
- des sanitaires
- une salle polyvalente qui permettra de faire office de salle de repos et de réfectoire avec table et chaises pour accueillir l'ensemble des agents. Cette salle pourra également servir de salle de réunions.

La deuxième phase de travaux concerne les travaux de dallage sous le bâtiment, l'aménagement des locaux mécaniques, l'aménagement d'un abri pour les agents de la déchetterie, l'isolation du garage mécanique, la remise en état des hangars et des travaux de voirie dans l'enceinte du site pour un montant prévisionnel de 117 367.20 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'inscrire cette opération au titre du contrat de territoire 2017 pour la Communauté de Communes Terres du Lauragais dans la continuité de l'opération inscrite par l'ex communauté de communes Cap Lauragais
- de formuler une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute Garonne au titre du contrat de territoire 2017, pour le financement de la phase deux des travaux des ateliers.

Le conseil adopte à l'unanimité l'inscription du projet « ateliers services techniques » au programme 2017 du contrat de territoires.

- **Site de Caraman : Atelier Maureville**

Une étude a été réalisée en 2015 par un programmiste de l'agence ISE AMO, et a consisté à déterminer la localisation du terrain sur lequel seraient installés les nouveaux ateliers du site de Caraman et à évaluer le plan de financement du projet global. Les résultats en sont les suivants :

- Le terrain, propriété de la Communauté de Communes TERRES DU LAURAGAIS, cadastré ZC 123 d'une contenance de 81 ares 59 centiares, se situe sur la zone d'Activité de Maureville à 4.5 kilomètres (7 mn) du siège social, non soumis au périmètre des ABF
  - L'estimation globale des **travaux de construction** s'élève à **482 888,00 € H.T.**  
Délibération du 24 novembre 2015 Cœur Lauragais : accord de principe pour la réalisation et la localisation des nouveaux ateliers techniques intercommunaux.
- Pour l'année 2016, une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, portant sur la réalisation des **travaux d'études préliminaires, maîtrise d'œuvre hors programmiste**, a été faite auprès du service du pilotage et de la mutualisation interministériels, Pôle économique. Une aide de 16 590 € a été attribuée par arrêté du 09/12/2016 (DETR), actant l'opportunité du projet.
  - Il est proposé, conformément à la délibération en date du 28/02/2017,
    - d'inscrire cette opération au titre du contrat de territoire 2017 pour la Communauté de Communes Terres du Lauragais
    - de formuler une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Haute Garonne au titre du contrat de territoire **2017**, pour le financement des **travaux de construction** des ateliers
    - d'informer le service instructeur de la suite donnée par les services de l'Etat (DETR) afin d'ajuster le taux d'aide possible du Département en conséquence.

Le conseil adopte à l'unanimité l'inscription du projet « ateliers Maureville » au programme 2017 du contrat de territoires.

Monsieur STEIMER demande dans quels délais les communes auront un retour des dossiers déposés auprès de la DETR.

Monsieur le Président informe que suite à une réunion qui s'est tenue à la préfecture, il peut indiquer en fin de séance l'état de recevabilité des dossiers de chacune.

## II. Marchés publics

a) Attribution du marché relatif à la confection et livraison des repas en liaison froide à destination des structures petite enfance : site de Nailloux

Monsieur le Président informe le conseil communautaire du lancement d'un marché (n°2017-001) concernant la confection et la livraison de repas en liaison froide à destination des trois structures Petite Enfance suivantes : Calmont, Nailloux et Village des marques au 24 février 2017.

Monsieur le Président précise que quatre offres ont été reçues :

1. ELRES (ELIOR), 31200 TOULOUSE
2. RECAPE SA SCOP, 31570 LANTA
3. ANSAMBLE MIDI-GASTRONOMIE, 31000 TOULOUSE
4. API RESTAURATION, 31240 SAINT-JEAN

S'en est suivie une phase de négociation qui a eu lieu le 22 mars 2017.

Le rapport d'analyse est projeté.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché accord-cadre à bons de commande à API RESTAURATION sis Cuisine de Midi-Pyrénées 53, chemin de Ratalens - 31240 SAINT-JEAN pour un montant total de 66 230,00 € HT.

Le conseil décide à l'unanimité des votants de retenir l'entreprise API.

b) Avenant au marché de location, d'entretien et lavage de vêtements de travail pour le site de Villefranche

Il est proposé un avenant de prolongation de marché avec la société ANETT pour la période du 14/05/2017 au 14/10/2017 pour un coût de 4 455.30 € HT, soit une évolution du marché de 10.42 %. Cet avenant permet de lancer une étude commune avec le site de Nailloux pour la location, l'entretien et le lavage de vêtements de travail.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants l'avenant avec la société ANETT pour le site de Villefranche de Lauragais.

### III. Ressources humaines

a) Croissance Temporaire d'Activité

Site de Nailloux :

Le Président propose de prendre des délibérations pour les cas suivants :

- Un poste de Technicien Principal de 1ère classe à temps complet pour le service de la Gestion des déchets (renouvellement)
- Un poste d'Adjoint Technique à temps complet (CAP Petite Enfance) (départ d'un agent dans une crèche).
- Un poste d'Adjoint d'Animation à temps complet pour le service Enfance Jeunesse (départ d'un agent)
- Un poste d'Auxiliaire de Puériculture Principal de 2ème classe à temps complet pour les crèches (congé maternité auxiliaire volante).

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur la création de ces quatre postes contractuels. Il indique par ailleurs que les crédits afférents seront prévus au Budget Primitif 2017.

Monsieur HOULIE précise que la personne en charge du service gestion des déchets donne entière satisfaction.

Monsieur le Président ajoute que ces créations de postes n'induisent pas de dépenses nouvelles.

Le conseil adopte à l'unanimité des votants la création des postes proposés.

### IV. Questions diverses

Monsieur DOUMERC souhaite avoir des informations sur les aires d'accueil des gens du voyage.

Monsieur le Président indique que l'aménagement des aires d'accueil des gens du voyage est obligatoire si l'EPCI a dans son périmètre une commune de plus de 5 000 habitants. Cela n'est pas le cas à l'heure actuelle. Si des gens du voyage souhaitent s'installer sur un terrain communal la compétence est communale car il n'existe pas d'aire d'accueil formalisée à ce jour.

Monsieur CASSAN souhaite préciser que pour les prévisions budgétaires, le stade d'Aurillac va nécessiter des travaux pour l'entretien de la pelouse qui s'évalue à 22 000 € HT et à voir un complément de 15 000 € HT.

Monsieur DUTECH demande à la commission finances d'étudier au mieux ce projet qui doit s'inscrire dans le cadre de la solidarité intercommunale.

**La séance est levée à 18 heures**